



Lignes directrices sur la documentation en conservation-restauration

Effectuée à un niveau professionnel, la documentation en conservation-restauration permet de donner une vision complète d'un bien culturel, avec une description claire et concise du traitement réalisé. La documentation peut prendre les formes suivantes :

- Rapports de conservation-restauration et autres textes liés au bien culturel
- Documentation visuelle prenant la forme de photographies de haute qualité illustrant l'état de l'objet et son traitement, de dessins, de schémas ou d'autres représentations
- Tout matériel (échantillons prélevés sur l'objet, matériaux ou produits utilisés) jugé pertinent pour améliorer la compréhension du bien culturel et de son traitement

Il appartient au conservateur-restaurateur d'évaluer quelle documentation est pertinente pour chaque traitement. Les éléments suivants devraient être considérés avant de soumettre toute documentation écrite au comité d'examen pour l'agrément de l'ACRP :

Page de présentation

Une page de présentation devrait être ajoutée à chaque exemple du portfolio pour compléter le constat d'état et le rapport de restauration si nécessaire. Le candidat ne devrait pas modifier la documentation existante pour son portfolio. Nous reconnaissons que l'ampleur de la documentation puisse varier en fonction des circonstances, du contexte, de l'institution et des demandes du client. Il est donc possible que la documentation n'inclue pas tous les éléments énumérés dans la liste ci-dessous.

Une page de couverture peut être ajoutée au rapport pour :

- décrire les détails de la proposition de traitement (si celle-ci a été faite oralement)
- fournir davantage de détails sur le raisonnement derrière un traitement
- fournir davantage de détails sur certaines interventions, contraintes ou choix de matériaux
- indiquer si du texte ou des images ont été enlevés ou cachés pour des raisons de confidentialité, légales ou autre
- commenter sur d'autres traitements qui ont été envisagés
- ajouter d'autres détails pertinents pour compléter la description du projet

Identification

- Titre ou dénomination de l'objet, artiste (s'il y a lieu), dimensions, matériaux, année de création, date(s) de l'examen et/ou du traitement

Description

- Description détaillée des matériaux constitutifs et des techniques de fabrication ou d'exécution du bien culturel en question
 - Identification des techniques d'examen utilisées (par exemple, utilisation de techniques d'imagerie ou du microscope)
 - Description des tests ou analyses effectuées (par exemple, tests chimiques ou physiques, coupes stratigraphiques, techniques analytiques)
- Description de toute autre information découverte durant l'examen ou autres activités ayant permis d'approfondir la compréhension du bien culturel (par exemple, découverte de



précédentes interventions de conservation-restauration, résultats des recherches dans la littérature)

Constat d'état

- Description suffisamment détaillée de l'état de conservation actuel du bien culturel
 - État général de conservation suivi de détails sur l'état des différents composants de l'objet, présentés dans un ordre logique
 - Explication des interactions entre les matériaux et nature/ampleur des altérations, s'il y a lieu
 - Description des conditions de conservation antérieures, s'il y a lieu
 - Effets des interventions précédentes, s'il y a lieu

Proposition de traitement

- Description du traitement proposé
 - Explication de tout test effectué pour sélectionner la méthode de traitement
 - Énumération en ordre chronologique des interventions proposées, en lien avec les problématiques présentées dans le constat d'état
 - Description des résultats attendus du traitement
 - Explication des risques liés au traitement

Rapport de conservation-restauration

- Description des interventions effectuées
 - Les interventions devraient permettre de répondre aux altérations présentées dans le constat d'état et être en lien avec la proposition de traitement
 - Description d'altérations s'étant révélées au cours du traitement, s'il y a lieu
 - Documentation de tout changement apporté au bien culturel, incluant l'ajout ou le retrait de matériaux et l'effet des réactifs chimiques utilisés
 - Liste de tous les matériaux utilisés lors du traitement, y compris les dilutions (solvants, adhésifs, etc.). Le nom commercial des produits utilisés devrait être indiqué et, si possible, leurs ingrédients actifs
 - Résultats du traitement, incluant une description des changements apportés au bien culturel

Préconisations de soin et d'entretien

- Informations utiles concernant les soins à apporter pour assurer la préservation du bien culturel (préconisations sur l'exposition, les manipulations, la mise en réserve, le transport, l'entretien, ou toute autre information jugée pertinente)
- Énoncé de tout changement anticipé du bien culturel

Annexes

- **Toute autre information pertinente à l'histoire et à la préservation du bien culturel**
 - Documents pouvant être requis pour des raisons légales
 - Informations sur l'objet acquises par des recherches historiques ou matérielles pouvant aider à la compréhension ou à la préservation de l'objet dans l'avenir



Documentation photographique

La documentation photographique faite à un niveau professionnel permet d'illustrer pleinement les altérations du bien culturel, les interventions effectuées et les résultats obtenus. La documentation photographique devrait prendre en compte les éléments suivants :

- Identification de l'objet, date et but de la photo (avant, pendant ou après traitement, recto ou verso, détail, lumière rasante, etc.)
- Présence d'une charte de couleur et d'une échelle pour les dimensions
- Qualité de l'image : l'image devrait être nette. L'ensemble de l'objet ou du détail devrait être suffisamment éclairé, droit et devrait occuper complètement le champ de l'image. La taille de l'image devrait être suffisante afin que l'image soit lisible sur un écran ou sur papier.
- Cohérence des images reliées : la température de couleur devrait être la même pour tous les clichés. Les photos avant, pendant et après traitement devraient montrer l'objet sous le même angle, avec la même distance par rapport à la caméra et elles devraient être rognées de manière similaire. Si une photographie en lumière rasante est prise avant le traitement, une photographie en lumière rasante devrait aussi être prise après le traitement. Les photos de détail devraient montrer le même détail d'un objet, photographié de la même manière à différentes étapes du traitement.
- Quantité : suffisamment d'images devraient être fournies pour permettre d'illustrer pleinement les zones problématiques et les résultats du traitement. Les images devraient être fournies en format PDF ou JPEG, à haute résolution.